

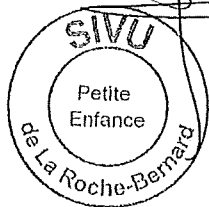


Comité syndical du 12 mars 2025

Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Décision
2025-01	Compte de gestion 2024	Approuvée
2025-02	Compte administratif 2024	Approuvée
2025-03	Affectation du résultat d'exploitation 2024	Approuvée
2025-04	Débat d'orientations budgétaires 2025	Approuvée

La Présidente,
Béatrice DENIGOT



La/le secrétaire de séance,
Mme Michèle DEPREUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Depreux'.

SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Arrondissement de VANNES – (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 056-245600119-20250312-DEL_2025_03_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NIVILLAC, sous la Présidence de Madame Béatrice DENIGOT

Nombre de Membres

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Etaient présents :

CAMOEL : Michèle DEPREUX

FEREL : Gisèle BERTHO – Jérôme EONNET

LA ROCHE-BERNARD : Monique LE THIEC

MARZAN : Martine DUSSART

NIVILLAC : Guy DAVID – Béatrice DENIGOT

PENESTIN : Isabelle HELLARD

SAINT-DOLAY :

Date de convocation : 26 février 2025

Mme Michèle DEPREUX est nommée secrétaire de séance

Délibération N°2025-01 - Compte de gestion 2024

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 du budget du SIVU, a été réalisé par le Comptable du Centre des Finances Publiques d'AURAY.

Le résultat du compte de gestion est le suivant :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	1 049 951,74	Dépenses	6 620,52
Recettes	1 046 826,54	Recettes	9 809,34
Bilan exercice	-3 125,20	Bilan exercice	3 188,82
Excédent antérieur reporté	166 293,30	Excédent antérieur reporté	11 714,45
Résultat de fonctionnement	163 168,10	Résultat d'investissement	14 903,27

Après avoir constaté la conformité des résultats du compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le Comptable du Centre des Finances Publiques d'AURAY, par rapport aux écritures de Madame la Présidente en sa qualité d'ordonnateur, il est proposé à l'assemblée d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2024.

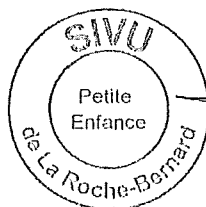
Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité :

Approuve, le compte de gestion 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Béatrice DENIGOT



SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Arrondissement de VANNES – (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 056-245600119-20250312-DEL_2025_03_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NIVILLAC, sous la Présidence de Madame Béatrice DENIGOT

Nombre de Membres

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 7

Etaient présents :

CAMOEL : Michèle DEPREUX

FEREL : Gisèle BERTHO – Jérôme EONNET

LA ROCHE-BERNARD : Monique LE THIEC

MARZAN : Martine DUSSART

NIVILLAC : Guy DAVID - Béatrice DENIGOT

PENESTIN : Isabelle HELLARD

SAINT-DOLAY :

Date de convocation : 26 février 2025

Mme Michèle DEPREUX est nommée secrétaire de séance

Délibération N°2025-02 - Compte administratif 2024

Le Comité Syndical est invité à désigner un président de séance pour le vote du compte administratif de l'exercice 2024 conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente propose de nommer Madame Gisèle BERTHO, en sa qualité de Vice-Présidente du SIVU de La Roche-Bernard.

Après vote, Madame Gisèle BERTHO est élue présidente de séance, à l'unanimité par l'assemblée, pour le vote du compte administratif de l'exercice 2024.

Après présentation du compte administratif 2024 par Madame Gisèle BERTHO, Madame Béatrice DENIGOT quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Il est arrêté comme suit :

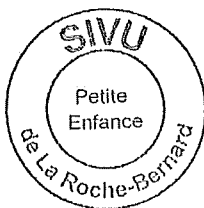
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 049 951,74	6 620,52
Recettes	1 213 119,84	21 523,79
Excédent	163 168,10	14 903,27

Madame Gisèle BERTHO invite le Comité Syndical à se prononcer sur le compte administratif 2024.

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité :

Approuve, le compte administratif 2024.

Pour extrait conforme,
La Présidente de séance,
Gisèle BERTHO



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gisèle BERTHO'.

SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Arrondissement de VANNES – (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 056-245600119-20250312-DEL_2025_03_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NIVILLAC, sous la Présidence de Madame Béatrice DENIGOT

Nombre de Membres

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Etaient présents :

CAMOEL : Michèle DEPREUX

FEREL : Gisèle BERTHO – Jérôme EONNET

LA ROCHE-BERNARD : Monique LE THIEC

MARZAN : Martine DUSSART

NIVILLAC : Guy DAVID – Béatrice DENIGOT

PENESTIN : Isabelle HELLARD

SAINT-DOLAY :

Date de convocation : 26 février 2025

Mme Michèle DEPREUX est nommée secrétaire de séance

Délibération N°2025-03 – Affectation du résultat d'exploitation 2024

Madame la Présidente rappelle que le compte administratif de l'exercice 2024 a fait ressortir un excédent de clôture de 163 168,10 € en section de fonctionnement et de 14 903,27 € en section d'investissement.

Madame la Présidente propose d'inscrire au budget primitif 2025, en section d'Investissement Recettes, Article 001, la somme de 14 903,27 € et en section de Fonctionnement Recettes, Article 002, la somme de 163 168,10 €.

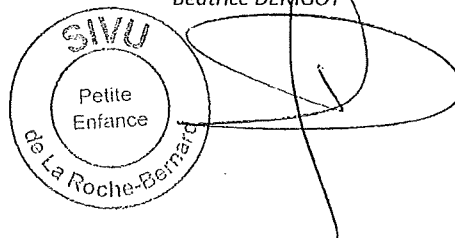
Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité :

Approuve, l'affectation du résultat d'exploitation 2024, présenté par Madame la Présidente.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Béatrice DENIGOT



SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Arrondissement de VANNES – (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 056-245600119-20250312-DEL_2025_03_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NIVILLAC, sous la Présidence de Madame Béatrice DENIGOT

Nombre de Membres

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Etaient présents :

CAMOEL : Michèle DEPREUX

FEREL : Gisèle BERTHO – Jérôme EONNET

LA ROCHE-BERNARD : Monique LE THIEC

MARZAN : Martine DUSSART

NIVILLAC : Guy DAVID - Béatrice DENIGOT

PENESTIN : Isabelle HELLARD

SAINT-DOLAY :

Date de convocation : 26 février 2025

Mme Michèle DEPREUX est nommée secrétaire de séance

Délibération N°2025-04 – Débat d'orientations budgétaires 2025

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doivent au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, un rapport est transmis aux membres du Comité Syndical en vue de leur permettre d'analyser la situation financière du SIVU et de définir les orientations budgétaires de l'année 2025.

Madame la Présidente présente aux membres du Comité Syndical le débat d'orientations budgétaires 2025.

L'exercice 2024 a permis de dégager en fonctionnement un excédent de clôture de 163 168,10 € en tenant compte du report de l'exercice antérieur (166 293,30 €).

La section d'investissement s'est soldée par un excédent de 14 903,27 € en tenant compte de l'excédent de l'exercice antérieur (11 714,45 €).

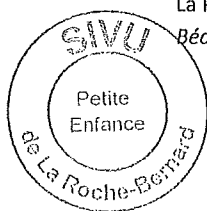
L'année 2025 sera à nouveau marquée par une continuité dans les efforts budgétaires et des projets élaborés dans le cadre d'une politique petite enfance.

Après avoir étudié les documents de présentation et débattu sur l'orientation budgétaire 2025, les membres du Comité Syndical approuvent les orientations de l'année 2025.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Béatrice DENIGOT



A large, stylized handwritten signature in black ink.